49e ANNÉE. — N° 17.022
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
SAMEDI 8 FÉVRIER 1919
SAINT JEAN M.
SOLEIL : lever 7h16; coucher 5h18
LUNE : pleine le 14; D. Q. le 23

L'AFFAIRE DU BASSIN DE BRIEY

Paris, 6 février. — Après un examen approfondi de tout ce qui a été dit et écrit sur l'abandon du bassin de Briey et sur l'insuffisance du bombardement auquel nous l'avons soumis par la suite, il est possible à présent de tirer des conclusions sur le degré de responsabilité encourue dans cette affaire par le haut commandement. La question est complexe : des erreurs regrettables ont sûrement été commises, mais il y a aussi des circonstances très atténuantes à faire valoir; et si l'on veut juger avec impartialité, il convient de faire la part des unes et des autres. Il ne serait ni équitable ni sérieux de condamner sans appel ou d'approuver par principe.

Les faits suivants sont désormais établis :

1. Par suite d'une imprévoyance fâcheuse, imputable aussi bien au service des mines qu'à l'état-major, l'attention du haut commandement n'a pas été attirée sur l'importance du bassin minier et sur l'intérêt qu'il y aurait à n'en pas permettre l'exploitation par l'ennemi;

2. Au surplus, de l'avis à peu près général, la guerre devant être très courte, personne ne pouvait penser que le minerai de Briey serait d'un si grand secours aux Allemands et aurait autant d'influence sur la durée des hostilités;

3. Le bassin minier se trouvant sous le canon des forts de Metz et des batteries allemandes de la forêt de Mœuvre, son occupation par les troupes françaises eût été précaire, sans doute même impossible, tant que l'investissement de la place forte n'était pas effectivement commencé. Or, l'insuffisance des forces de l'Entente n'a à aucun moment permis de réaliser cette opération;

4. Le bombardement du bassin minier par notre artillerie établie sur les Hauts-de-Meuse n'était pas possible, attendu que la distance était supérieure à la portée de nos pièces. Quant au bombardement par avions, il a eu lieu à différentes reprises; mais vu le petit nombre de nos appareils de bombardement, il n'a pu pendant de longs mois être effectué d'une façon assez nourrie pour entraver l'exploitation des mines.

Ces arguments, qui constituent en quelque sorte les témoins à décharge de l'accusation, ont une valeur très réelle mais non pas absolue.

Et ce qui le prouve, c'est que si c'était à refaire maintenant que nous savons les inappréciables services qu'a rendus à l'ennemi l'exploitation de ce bassin minier, nous prendrions malgré toutes les difficultés du problème des mesures pour l'empêcher. Cette réponse domine tout le débat et l'éclaire.

Nous n'avons pas la prétention, dans cet article forcément limité, d'indiquer les mesures qu'il eût convenu d'adopter et dont la détermination nécessiterait du reste une étude approfondie sur le terrain, mais le seul examen de la carte permet de penser que le problème n'était pas insoluble.

Remarquons tout d'abord que la très opportune décision du gouvernement prescrivant de ramener nos troupes à 10 kilomètres en arrière de la frontière et, de l'aveu même de M. Messimy, qui était alors ministre de la guerre, comporté certains tempéraments. Or, la conservation de groupes de mines importantes ou de grandes usines comme celle d'Homecourt eût justifié une exception de ce genre.

De plus, les abords des trois groupes miniers de ce bassin, étant protégés du côté de l'ennemi depuis Audun-le-Roman jusqu'à Auboue par les vallées de la Conroye et de l'Orne, sont très défendables et certainement beaucoup plus que ne l'étaient les rigoles de la plaine de l'Yser, derrière lesquelles Foch a arrêté la poussée des colonnes allemandes. Enfin, ce qui importait plus encore que l'occupation des mines était d'en interdire l'exploitation par l'ennemi.

Ce résultat pouvait être obtenu au moyen de forts et de batteries judicieusement placés pour tenir sous leur feu le bassin minier. C'était là, il est vrai, une organisation défensive à établir dès le temps de paix, mais l'enjeu, si on n'en eût pas ignoré l'importance, en valait bien la peine.

Certes, le terrain était pour nous moins favorable qu'il ne l'a été pour les Allemands occupant les Hauts de Moselle; mais néanmoins il existe, de Longwy à Conflans et jusqu'au sud de Gorze, toute une suite de positions convenant à l'installation d'une artillerie de bombardement.

En ce qui concerne le bombardement par avions, il est permis de penser que si, en 1918, alors que nous possédions un matériel d'aviation assez abondant, nous avions procédé, avec de nombreuses escadrilles, à des attaques répétées, nous eussions obtenu des effets destructeurs certains, et en tout cas l'exploitation de la mine eût été considérablement gênée, sinon même arrêtée.

En résumé, à la base de cette affaire du bassin de Briey comme dans plusieurs autres questions se rattachant à la guerre (mobilisation industrielle, approvisionnement en munitions d'artillerie, ravitaillement du pays, etc.) il y a eu à l'origine imprévoyance économique. Personne dans la nation n'avait pensé ni au caractère industriel ni à l'ampleur que prendrait la guerre et encore moins à sa durée si prolongée. Ce fut une erreur, certes, très regrettable, mais excusable par cela même qu'elle fut générale. L'abandon de Briey n'a pas eu pour cause, comme on pourrait le supposer d'après ce qui a été dit à la Chambre des députés, le coupable désir d'éviter la destruction d'une région industrielle. Il est dû simplement, bien que l'aveu en coûte, à ce que l'on ne se rendait pas compte de l'importance extrême qu'aurait au cours de la guerre la production du fer, et que l'on soupçonnait encore moins le parti que tirerait l'ennemi de la possession de notre bassin minier. Il y a des événements dont on ne comprend la portée et les conséquences que lorsqu'ils sont accomplis. C'est là une des infériorités de la nature humaine.

Général MARABAIL.

NOUVELLES DIVERSES

A l'« Officiel »

Paris, 6 février. — L' « Officiel » publie un arrêté autorisant à faire appel à la générosité publique les œuvres de guerre ci-après dénommées :

Comité de secours aux orphelins de la guerre du canton de Mauléon; Comité central des œuvres de guerre du canton de Mauléon, à Mauléon; Société de secours aux poilus à Clermont-L'Hérault.

2. Un décret autorisant la vente des excédents d'énergie électrique disponibles sur le réseau des tramways de l'Ariège.

3. Un décret instituant dans le département de la Gironde un comité départemental des mutilés et réformés de la guerre. Ce comité sera composé de quarante membres. Sa circonscription sera celle du département.

Le corps médical de la marine marchande

M. Bouisson, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, songe à réorganiser le service sanitaire à bord des bateaux de commerce. Ce service y est assuré par des médecins recrutés par les armateurs mêmes, et M. Bouisson voudrait lui donner plus d'indépendance : par exemple, le corps médical de la marine marchande serait formé d'élèves de l'Ecole du service de santé de la marine de Bordeaux.

Consultée sur cette réorganisation par le sous-secrétaire d'Etat, l'Académie de médecine a répondu par l'organe de M. Kermorgant qu'elle n'a pas qualité pour décider s'il y a lieu de réformer le corps médical en question. Mais si ce corps était réformé, il y aurait lieu d'en recruter les membres parmi les brevetés sanitaires de la marine ou les diplômés de médecine coloniale des trois instituts de Paris, Marseille ou Bordeaux.

Une protestation des commerçants démobilisés

Toulouse, 6 février. — Les commerçants démobilisés de Toulouse et de la région, réunis en assemblée générale, estimant qu'ils ont suffisamment acquitté leurs dettes envers l'Etat par quatre ans et demi de présence sous les drapeaux, viennent de protester contre la menace de poursuites dont ils sont l'objet de la part du fisc, et d'inviter les sénateurs et députés de hâter le vote de la loi, qui doit leur assurer remise complète de leurs impôts pour tout le temps passé loin de leur maison. Ils se réservent, en outre, le droit de demander une compensation pour les dommages de toutes sortes qu'ils ont éprouvés du fait de leur mobilisation.

L'accident étrange du tunnel de Nanteuil

TROIS NOUVEAUX MORTS

Paris, 6 février. — L'enquête se poursuit afin d'établir dans quelles conditions s'est produit, la nuit dernière, le terrible accident du souterrain de Nanteuil. Malgré les difficultés résultant de l'embrasement des wagons allemands, d'où se dégagèrent subitement les émanations délétères, les magistrats ne désespèrent pas d'arriver à faire la lumière.

Pendant toute la nuit, les travaux de déblaiement ont continué. Ils ont permis de découvrir trois nouveaux cadavres, ce qui porte à huit le nombre des morts. Tous ont été tués par le train passant au moment de l'accident sur la voie parallèle à celle où se trouvait le convoi embrasé, et sur laquelle les malheureux avaient sauté.

Le souterrain de Nanteuil, où se produisit, vers vingt-deux heures, l'accident, se trouve non loin de la gare de Nanteuil-Saacy, à 74 kilomètres de Paris et à 21 kilomètres de Château-Thierry.

Terribles ravages du choléra

Londres, 6 février. — Quatre-vingt-six décès dus au choléra ont été enregistrés à Bombay jeudi 23 janvier.

Mesures à prendre pour hâter la reconstitution industrielle et pour éviter le chômage

M. Paul Razous préconise, dans le « Génie Civil », une série de mesures propres à résoudre les difficiles questions de la reconstitution industrielle et du chômage.

Une première série consisterait à transformer les fabrications de guerre en fabrication de machines et articles de consommation courante. L'auteur passe en revue les différentes industries qui consacraient leur activité à la guerre et indique pour chacune d'elles les possibilités de transformation.

La grosse métallurgie s'orienterait vers les constructions mécaniques et les constructions navales. La tréflerie s'emploierait à fabriquer des câbles électriques, des toiles métalliques. La construction mécanique pourrait produire des machines-outils pour alimenter les industries électriques et l'industrie textile, des machines à coudre, des machines à écrire.

L'avionnerie nous donnerait des machines agricoles, quelques machines textiles, des meubles; les fonderies d'aluminium, qui se sont considérablement accrues pendant la guerre, nous donneraient des ustensiles de ménage, de cuisine et des accessoires pour la construction mécanique; enfin, les usines de produits chimiques de guerre trouveraient leur utilisation immédiate dans la fabrication des colorants, des matières plastiques et des engrais chimiques.

Cette production nécessiterait pour s'écouler la conquête de marchés nouveaux, où la France se substituerait à l'Allemagne, en particulier de l'Espagne et de l'Amérique du Sud, grosses clientes avant la guerre de la construction mécanique allemande.

En deuxième lieu, il faudrait s'occuper sans retard de remettre en marche les usines des pays envahis.

M. Razous pense que cette entreprise pourrait s'effectuer assez rapidement, et il cite comme exemple une fabrique de moteurs d'aviation de 70,000 mètres carrés de surface ayant pu fonctionner un an après la pose de la première pierre.

Une troisième série de mesures consiste à approvisionner notre marché industriel de matériaux de construction et de matières premières nécessaires à la fabrication. Cette question est intimement liée à celle de la viabilité des routes et du fonctionnement des chemins de fer et des canaux.

A ce propos, il ne suffit pas d'attendre les 150,000 wagons et les 5,000 locomotives à livrer par l'Allemagne. Il faut réparer d'urgence le matériel existant et construire de nouveaux wagons. Il y a eu dans ce sens un pas de fait par l'administration, par exemple, l'affectation de grands établissements de l'Etat, comme l'arsenal de Roanne, à la construction de matériel de chemins de fer.

Le transport par voie navigable devra être effectué par halage électrique ou à pétrole.

La répartition des approvisionnements se ferait par l'intermédiaire d'un comptoir, dont la création est demandée par quelques-uns des intéressés, particulièrement par la Conférence du Bâtiment, pour la reconstruction des régions dévastées.

Enfin, l'auteur préconise, pour éviter le chômage, une liaison étroite entre les services militaires de la démobilisation et le placement dans les diverses entreprises. Les spécialistes tels que : chef d'atelier, entrepreneur, chef d'usine, devront être démobilisés dans les délais les plus courts.

La tempête ayant interrompu les communications télégraphiques avec Paris, nous n'avons rien pu recevoir de notre service d'informations.

EN ALLEMAGNE

L'OUVERTURE de l'Assemblée nationale

LE DISCOURS D'EBERT

Bâle, 6 février. — On mande de Weimar :

Weimar est aujourd'hui pavoisé à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée nationale. La journée a débuté par des cérémonies religieuses. En ouvrant l'Assemblée nationale, Ebert a prononcé une allocution au cours de laquelle il a dit notamment :

« Le gouvernement provisoire est redevable de son mandat à la Révolution; il le déposera entre les mains de l'Assemblée nationale. Le gouvernement salue dans l'Assemblée nationale le seul et suprême souverain de l'Allemagne.

» Le temps des rois et des princes par la grâce de Dieu est à jamais fini. (Vifs applaudissements à gauche; protestations à droite. Cris : « Attendons d'abord ! ».)

» Cette Assemblée nationale a une grande majorité républicaine. Le peuple allemand est libre, il veut la paix et se gouverner lui-même à l'avenir. Nous avons perdu la guerre. Ce fait n'est pas la conséquence de la révolution, ce fut le gouvernement impérial du prince Max de Bade qui fit les premières démarches d'armistice, lequel nous rendit sans défense, et il ne pouvait pas en être autrement par suite de l'effondrement de nos alliés, en raison de la situation militaire et économique.

» La révolution a repoussé la responsabilité résultant de la détresse dans laquelle la politique de l'ancien régime et la présomption inconsidérée des militaires ont jeté le peuple allemand, elle repousse aussi la responsabilité de la grave détresse alimentaire du pays. Mais la guerre ne nous a pas épuisés seuls; nos adversaires aussi et ce sentiment d'épuisement de nos adversaires a introduit l'idée de spoliation dans l'idée de paix. Cette politique de vengeance et de violence réclame la plus énergique condamnation. (Aprobation générale.)

» En regard de la misère qui s'est abattue sur nous, la question des responsabilités apparaît presque de minime importance, néanmoins, le peuple allemand est fermement décidé à demander lui-même des comptes à ceux dont la culpabilité ou l'infamie intentionnelle pourront être établies ».

Les hauts postes de l'empire républicain

Bâle, 6 février. — On mande de Berlin :

« Suivant la « Gazette de Voss », le parti majoritaire revendique les trois postes suivants : la présidence de l'empire allemand pour Ebert, la présidence du conseil des ministres pour Scheidemann et le poste de premier président de l'Assemblée nationale.

» En outre de MM. Wolfgang, Heine et Loebe, on cite aussi pour ce dernier poste le ministre bavarois Auer. Si on réussit à établir un plan d'action commun entre les trois grands partis : le parti socialiste, le centre et le parti démocrate, l'entente se ferait en ce sens que les socialistes renonceraient à la présidence de l'Assemblée nationale, qui reviendrait au centre. La candidature de M. Fehrenbach serait alors présentée. »

Troubles à Hambourg et à Kiel

Bâle, 6 février. — A Hambourg, les spartakistes ont tenté de s'emparer des différents postes de la Sûreté pour se procurer des armes et des munitions. Ils ont réussi en quatre endroits mais ils ont été repoussés ailleurs. Un grand nombre d'ouvriers se sont rendus au port pour occuper les entrepôts de denrées alimentaires; ils ont été aussi rejetés. Les ouvriers ont déclaré que s'ils avaient réussi à pénétrer dans le port, ils auraient mis les entrepôts en feu. Plusieurs bureaux de recrutement ont été organisés dans la ville par les ouvriers armés. Des munitions sont délivrées.

A Kiel, dans le voisinage du palais du gouvernement, cinq civils et un matelot ont été tués. Huit civils et quatre marins ont été blessés. Par suite de ces événements, la classe ouvrière organise de grandes manifestations et a décidé la grève générale pour aujourd'hui.

Bâle, 6 février. — Un télégramme de Hambourg dit que les pillages ont continué toute la nuit de lundi. Les troupes sont intervenues énergiquement. Plusieurs pillards ont été blessés. Les autorités ont décidé de fermer les restaurants à neuf heures. Après dix heures personne ne doit plus être rencontré dans les rues. Dans un communiqué à la population, le conseil central des fonctionnaires fait savoir qu'il repousse unanimement le système de la terreur des spartakistes. Pour cette raison, il suspend le travail dans toutes les exploitations de l'Etat et de la commune. Les fonctionnaires qui veulent assurer les conquêtes de la révolution appuient le gouvernement Ebert et combattent seulement pour la liberté du travail, la paix et le pain. Chacun d'eux reprendra le travail lorsque ces buts seront assurés.

Fusillades à Kiel

Bâle, 6 février. — 2,000 ouvriers se sont rendus mardi auprès du gouvernement pour demander la suspension immédiate de l'envoi de vivres à la division Gerstenberg, à Brême. Plusieurs groupes ont voulu pénétrer dans la caserne voisine. Le poste de surveillance a fait feu. Un certain nombre de personnes ont été tuées ou blessées.

Le rétablissement de l'ordre à Brême

Bâle, 6 février. — La division Gerstenberg qui a occupé Brême, lance une proclamation dans laquelle elle affirme que son but est de protéger la vie et la propriété des habitants paisibles. La population est invitée à ne pas sortir et à éviter les rassemblements. Le nouveau gouvernement provisoire établi à Brême est composé de cinq socialistes majoritaires. Il a publié une proclamation déclarant avoir déposé les mandataires du peuple et les conseillers ouvriers du gouvernement de Brême. Le gouvernement provisoire fait appel à tous les hommes capables de porter des armes et de soutenir le gouvernement d'empire et le gouvernement de Brême.

Les victimes des combats de Brême

Bâle, 5 février. — Au cours des combats de mardi pour l'occupation de Brême, il y a eu 85 morts et plusieurs centaines de blessés.

M. NAIL,
dont la Chambre discute la loi contre les spéculateurs
Photo MEURISSE

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

Les revendications arabes

Paris, 6 février. — Le comité des dix représentants des grandes puissances s'est réuni cette après-midi au ministère des affaires étrangères. Il a entendu l'émir Faycal exposer les revendications du Hedjaz. On sait que le Hedjaz est la partie septentrionale du littoral est de la mer Rouge. Le souverain de cet Etat, qui a été notre allié, réclame la plus grande partie du territoire de la Turquie en Asie. Il demande que tous les peuples d'Asie de langue arabe, depuis la ligne Alexandrette-Diarbekir jusqu'à l'océan Indien, soient reconnus comme indépendants sous la garantie de la Ligue des Nations.

Le Hedjaz, qui constitue déjà un Etat souverain, et qui est une dépendance britannique, est exclu de cette demande. La conformation des Etats déjà existants dans le territoire envisage la délimitation de leurs frontières, soit entre eux, soit avec le Hedjaz et avec Aden, ainsi que la formation éventuelle de nouveaux Etats et la fixation de leurs frontières seraient autant de questions à régler entre eux et le Hedjaz, après consultation des populations intéressées.

Les représentants français ont demandé à ce propos l'audition de Chekri-Canem, et les délégués américains, celle du docteur Bliss, directeur de l'école américaine de Beyrouth.

Vendredi se tiendra au ministère des affaires étrangères une séance du Conseil suprême de guerre interallié. On y étudiera les conditions à formuler en vue du renouvellement prochain de l'armistice avec l'Allemagne. Sans doute tiendra-t-on compte de l'attitude de plus en plus arrogante qu'adoptent nos ennemis.

Les alliés n'ont pas discuté aujourd'hui la réponse officielle du gouvernement des Soviets à l'invitation des grandes puissances en vue d'une conférence à Prinkipo. Une séance du Conseil suprême de guerre interallié devant avoir lieu, ce n'est pas avant samedi que le comité de la Conférence pourra en délibérer. Mais, dès à présent, on se demande si la conférence aura lieu, les bolcheviks ayant seuls donné leur adhésion et tous les autres gouvernements de Russie ayant refusé de se rencontrer avec eux. De toute façon, une solution devra intervenir rapidement, car, aux termes de la convocation initiale, la réunion était fixée pour le 15 février à Prinkipo.

Les revendications françaises

Londres, 6 février. — Le programme des revendications françaises doit être scindé en deux parties : 1. L'Alsace-Lorraine; 2. les colonies.

La Chine réclame la restitution de ses ports

Marseille, 6 février. — D'après l'« Echo de Chine », les instructions données par le ministre de la marine aux plénipotentiaires chinois à la Conférence de la paix sont les suivantes :

1. Demander aux alliés de faire rendre Tsing-Tao à la Chine.

2. De rendre à la Chine, un par un si nécessaire, tous les ports qui leur ont été concédés, si la remise de ces ports ne lèse pas sérieusement leurs intérêts.

3. D'appuyer la proposition de la liberté des mers.

4. La marine chinoise étant encore dans l'enfance et son accroissement devenant nécessaire, ils demanderont aux alliés de ne pas mettre de limite à la force de la marine chinoise.

5. Les eaux territoriales de la Chine devront être clairement limitées, afin d'éviter les disputes dans l'avenir.

6. Les alliés seront priés de garantir que dorénavant aucune nation ne demandera à la Chine la concession d'un port quelconque.

Les Arméniens et la Conférence de la paix

Les Arméniens de Paris, assemblés dans l'Eglise arménienne, le dimanche 26 janvier, en une réunion solennelle, ont voté à l'unanimité la résolution suivante pour protester contre l'absence de délégués arméniens à la Conférence de la paix.

« Nous, Arméniens de Paris, profondément affligés de voir que la qualité de nation co-belligérante n'a pas encore été reconnue à notre peuple, que l'indépendance de notre patrie n'a pas été proclamée par les gouvernements alliés et que les représentants de notre nation n'ont pas été admis à la Conférence de la paix, unissant notre voix à celle de nos compatriotes du monde entier, protestons contre cette injustice. Le peuple arménien, une des plus vieilles nations du monde, a, au cours de cette guerre, refusé les propositions de l'Allemagne et de la Turquie de les assister, a embrassé dès la première heure la cause des alliés et a pris part à la lutte à leurs côtés jusqu'à la fin sur les fronts de France, du Caucase et de Syrie. De tous les peuples qui ont pris part à cette guerre il est celui dont le sacrifice fut le plus grand.

» Nous demandons aux alliés et aux nations associées de reconnaître les droits de notre nation, de consacrer son indépendance déjà proclamée et d'admettre ses représentants à la Conférence de la paix, afin que la solution de la question arménienne soit faite avec le consentement du peuple arménien. »

LES BOLCHEVIKS et la réunion de Prinkipo

Paris, 6 février. — Le radio-télégramme qui fait connaître la réponse officielle du gouvernement des Soviets russes à l'invitation des grandes puissances en vue d'une conférence à Prinkipo, et signé de Tchitcherine, commissaire du peuple pour les affaires étrangères. Il est daté de Moscou 4 février et adressé aux gouvernements des cinq grandes puissances.

Ce document présente de nombreuses lacunes. En voici néanmoins une analyse qui permet de se rendre compte des conditions dans lesquelles le gouvernement bolcheviste accepte d'entrer en négociations.

Tchitcherine explique tout d'abord qu'il n'est encore saisi de la proposition des alliés que par les radios de presse et de propagande. Néanmoins, pour éviter toute fausse interprétation sur l'attitude du gouvernement des Soviets, il ne veut pas qu'on considère son silence comme un refus de répondre.

En ce qui concerne la trêve militaire demandée par les alliés, Tchitcherine ne dit pas qu'il y consentirait, mais seulement qu'il est prêt à engager des conversations dans ce but et sous certaines conditions.

Il expose ensuite les concessions de divers ordres qu'il est disposé à faire aux gouvernements de l'Entente. Sur la question des emprunts, le gouvernement des Soviets déclare qu'il accepterait de reconnaître les obligations de la Russie à l'égard des créditeurs appartenant aux Etats alliés. Le paiement des intérêts pouvant être garanti par des marchandises brutes.

« Etant donné, dit-il, l'intérêt que le capital étranger a toujours manifesté pour des concessions en Russie, les bolcheviks offrent d'accorder des concessions minières et forestières aux puissances de l'Entente, à la condition que le régime intérieur de ces concessions ne modifie pas l'organisation économique et sociale de la république soviétique. »

Tchitcherine admet que les négociationés de Prinkipo pourraient porter sur des cessions territoriales. Il met à part la Pologne et la Finlande. En dehors de ces contrées, il est prêt à envisager certaines « annexions » dont il donne cette définition curieuse : « Maintien sur certains points du territoire des forces armées de l'Entente ou de troupes locales entretenues par l'Entente. »

En ce qui concerne la propagande bolcheviste, Tchitcherine dit qu'il ne peut limiter la liberté de la presse révolutionnaire, mais il le gouvernement des Soviets inscrirait dans un arrangement général avec les gouvernements de l'Entente la promesse de ne pas intervenir dans leurs affaires intérieures.

Tchitcherine s'étend ensuite longuement sur la situation militaire en Russie, qu'il présente comme étant favorable aux armées soviétiques, insistant sur les succès récents obtenus au sud d'Arkhangel et à l'ouest de l'Oural, se réclamant des avantages remportés par les troupes rouges ukraniennes. Il affirme que ces succès peuvent s'étendre encore, ce qui pourrait amener le gouvernement des Soviets à modifier ses conditions

C'est sur ces bases qu'il se déclare prêt à entrer en négociations avec les alliés.

La réponse bolcheviste parle, on le voit, le langage de la force. Ses auteurs sont convaincus que l'offre des alliés a été un aveu de découragement; ils ne tiennent aucun compte de son but qui était d'amener un rapprochement entre tous les partis russes, et ils mettent le marché en main à l'Entente. La trêve que les alliés voulaient établir en Russie disparaît dans une phrase équivoque.

Pour la propagande bolcheviste du dehors, Tchitcherine offre de prendre, vis-à-vis des alliés, l'engagement que Trotzky avait pris vis-à-vis de l'Allemagne — et qui n'a pas empêché Joffe de travailler à Berlin.

En parlant des « annexions » qu'ils permettraient aux alliés, les bolcheviks se posent en champions de l'unité russe. En offrant d'accorder des concessions et de payer des dettes, ils n'offrent rien en réalité, car leur régime est insolvable par définition.

La Conférence de Berne

Le débat sur la Ligue des Nations

Berne, 6 février. — A la séance de ce matin, le débat reprend sur la Ligue des nations. Pour M. Justo (Argentine), la question du libre échange est essentielle et il craint qu'à Versailles on ne fasse de la Société des nations une alliance franco-anglo-américaine.

M. Kurt Eisner voit la Ligue des nations comme une chose incertaine; à son avis, pourtant, c'est elle qui doit faire la paix et lutter ensuite contre les forces d'oppression.

Le socialiste allemand Muller espère qu'à Paris ceux qui feront la paix exigeront un désarmement général et total. Et il ajoute que l'Allemagne sera trop heureuse de s'y soumettre.

M. Henderson dit que la délégation anglaise est avant tout soucieuse d'arriver à des résultats pratiques capables d'influencer les diplomates réunis à Paris : « Il faut parler clairement, ajoute-t-il. Nous devons dire aux diplomates : vos armées n'ont pas sauvé nos fils du massacre; vos traités secrets ont été un désastre pour les démocraties; tout cela doit être révolutionné et tous les pays démocratiques doivent faire partie de la Société des nations. Il ne s'agit plus de discuter milices ou conscription, mais de nous opposer à toute force armée, sous quelque forme qu'elle se présente. »

M. Renaudel appuie l'idée que toutes les nations entrent dans la Ligue, car la paix du monde exige l'égalité au sein d'une Société de toutes les nations démocratiques. Il ne veut pas la destruction de l'Allemagne et il affirme que ses accusations contre les majoritaires allemands ne procédaient d'aucun sentiment de haine, mais d'un souci supérieur de justice et de moralité. En terminant, il demande que l'établissement de la Société des nations soit sanctionné par le vote des peuples.

Ce long débat étant épuisé, il est décidé à l'unanimité que les représentants de chaque pays au sein de la Ligue des nations devront être désignés par des parlements élus au suffrage universel sur la base de la représentation proportionnelle.

Exemple des crimes bolchevistes

Stockholm, 6 février. — On mande de Pétrograd que la terreur bolcheviste sévit partout plus que jamais. Dans les pays évacués par les Allemands et que l'armée rouge vient d'occuper à nouveau on cite des traits d'une férocité inouïe : A Pskov, plus de 100 officiers auraient été sciés entre deux planches. A Ostrow, 450 personnes ont été fusillées après avoir dû auparavant creuser leurs fosses. Les exécutions sans jugement continuent. Les Chinois qui en sont chargés, au prix de 50 roubles par tête et avec le droit de s'approprier la dépouille des victimes, ne fusillent plus, mais assomment, afin de ne pas abîmer les vêtements qui doivent leur revenir.

Une contre-révolution A BUDAPEST

Bâle, 6 février. — Une dépêche de Berlin au « Frankfurter General Anzeiger » dit :

« On mande de Budapest qu'une contre-révolution, dirigée par les monarchistes, serait en préparation depuis quelques jours.

TROUBLES A LINZ

Bâle, 6 février. — On mande de Vienne :

« A Linz, la loi martiale a été proclamée à la suite des graves excès qui se sont produits. La garde populaire parcourt la ville avec des auto-mitrailleuses munies de drapeaux rouges. Des magasins ont été pillés. Dans d'autres, les denrées ont été vendues à bas prix. Le conseil des ouvriers et soldats a demandé à Vienne d'envoyer des gendarmes. Les pillages ont cessé dans la soirée de mardi. »

En Pologne

LES ELECTIONS POLONAISES

Victoire des patriotes

Varsovie, 4 février. — Les élections ont donné les résultats suivants : 400 sièges au bloc national : nationaux, démocrates, progressistes, réalistes et populistes; 80 aux socialistes et 15 aux juifs.

L'affaire des wagons

Paris, 6 février. — Les plaidoiries se poursuivent. La défense de M. Juvenel est présentée par Me François Fournier, député du Gard, qui s'efforce de démontrer que son client a été, dans cette affaire, « trop naïf, trop confiant, trop généreux, comme le sont souvent les méridionaux ». Sa bonne foi est entière. C'est sur de simples hypothèses qu'il est inculpé, et Me François Fournier réclame l'acquittement de son client.

Me Marcel Pasquier plaide pour M. Lavinand qui, transporté dans un milieu de négoce nouveau pour lui, a subi la suggestion de l'argent, et, après avoir cédé une fois, a été pris dans l'engrenage. Le défenseur demande au tribunal de ne pas retirer à M. Lavinand, par une condamnation trop sévère, la possibilité de se relever.

Me Nassabuan, ancien député, présente la défense de Marty, dont l'inculpation repose, affirme Me Massabuau, sur une confusion de dates.

Légion d'honneur

Paris, 6 février. — M. Appel, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences, est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

RÉCEPTION DE M. LOUIS BARTHOU

Par M. Maurice Donnay

Paris, 6 février. — Grande solennité académique aujourd'hui : M. Louis Barthou était reçu à l'Institut par M. Maurice Donnay. Une assistance de choix s'était disputé les places pour participer à ce régal des lettres. Selon le rite, M. Maurice Donnay présidait, encadré de M. Frédéric Masson et Emile Boutroux, chancelier de la Compagnie, remplaçant le maréchal Joffre absent. Le récipiendaire, M. Louis Barthou, était entre ses parrains, MM. Raymond Poincaré et Pierre Loti, tous deux académiciens.

M. Maurice Donnay donne la parole à M. Louis Barthou.

L'ancien président du conseil, servi par ses admirables dons oratoires, dit son discours avec un art parfait.

DISCOURS DE M. LOUIS BARTHOU

M. Louis Barthou, tout d'abord, selon la tradition, remercie l'illustre Compagnie de l'avoir appelé à elle. Puis il entame l'éloge de son prédécesseur, Henry Roujon, qui fut chef de cabinet à l'instruction publique, directeur des beaux-arts, puis membre et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Dans une langue claire et ornée, le nouvel académicien parle de Roujon poète, romancier, chroniqueur, et il cite incidemment son appréciation sur Guillaume II, qu'il appelle « un Charlemagne pour villes d'eaux ». Henry Roujon mourut peu de temps avant la guerre, et en évoquant sa fin, M. Barthou termine éloquemment :

« Nous avons raincu et magnifiquement. Mais nous n'aurions pas mérité pleinement notre victoire si nous n'en mettions pas à profit la double leçon. Le droit n'est rien sans la force, et la force exige l'union.

» Henry Roujon, qui fut en temps de paix un apôtre fervent de la concorde nationale, a écrit cette belle pensée : « Les statues ne sont » durablement belles que si les fils de la même » mère peuvent les inaugurer sans s'outrager. »

» Il faudra que tous les Français élèvent une statue à la France immortelle. Autour d'elle, ils seront sûrs de toujours s'aimer. »

A maintes reprises, des applaudissements répétés ont accueilli les paroles de M. Louis Barthou et les derniers mots provoquent une ovation ardente, qui s'adresse autant à l'homme d'Etat qu'à l'homme de lettres.

Quand le calme est rétabli, M. Maurice Donnay se lève.

REPONSE DE M. MAURICE DONNAY

Dans sa réponse, M. Maurice Donnay décerne à son tour un tribut d'éloges à la mémoire d'Henry Roujon; puis il retrace la brillante carrière du nouvel académicien. Rarement élève obtint de plus brillants succès, que ce fut au lycée, au concours général, aux Facultés de Bordeaux et de Paris.

« Vous montriez déjà des dons singuliers pour la parole de l'abondance, de la facilité, de l'improvisation. Vous n'avez pas été obligé de vous promener aux bords de la mer avec des cailloux dans la bouche et de vous entraîner à couvrir de votre voix le bruit des flots. »

» M. Barthou dans la carrière politique avance d'un pas rapide. Et c'est l'histoire de la vie politique de M. Barthou qui est un peu la vie politique de la France dans ces vingt dernières années.

» Et l'homme politique continua la série des succès de l'étudiant.

» Vous êtes conseiller municipal de Pau à vingt-six ans, le plus jeune conseiller municipal. En 1889, après une campagne électorale devenue légendaire, vous êtes élu député d'Oloron, le plus jeune député républicain. En 1894, vous êtes ministre pour la première fois, le plus jeune ministre de la troisième République. C'est un record, décidément vous les collectionnez. Enfin, en 1918, vous êtes nommé académicien, un des plus jeunes académiciens et le premier Béarnais. »

M. Maurice Donnay fait ressortir la singulière faculté d'assimilation qui permet à M. Barthou d'être successivement ministre des travaux publics, de l'intérieur, de l'instruction publique, de la justice, des affaires étrangères, ce qui ne l'empêche pas en même temps de s'intéresser à la musique, aux livres, aux manuscrits aux autographes et aux lettres.

« Vous témoignez votre amour aux poètes en commentant leurs amours. »

Et cette phrase sert de thème à une discussion spirituelle sur l'utilité de savoir ce que furent celles qu'aimèrent les hommes illustres. L'auteur du « Ménage de Molière » dit : « Vous êtes averti, renseigné, mais êtes-vous plus heureux et ne regrettez-vous pas parfois les illusions et l'ignorance de votre jeunesse... », et le poète qui a écrit : « Non, l'avenir n'est à personne » se doutait-il qu'un jour son passé serait à tout le monde ?

M. Maurice Donnay ne conclut pas, il a hâte de rendre hommage au grand titre de gloire patriotique de M. Barthou : Le vote de la loi de trois ans.

« Qui ne se souvient de cet été brûlant de 1911 où pendant trois mois le vent ne cessa de souffler de l'Est, nous apportant chaque jour les prétentions, la mauvaise foi, les querelles allemandes ? Où pendant trois mois, chaque jour, plus d'un Français eut la sensation qu'un lourd Allemand lui marchait sur les pieds et, selon la pittoresque expression populaire, « le cherchait. » Mais l'Allemagne pouvait bien croire que la France ferait toutes les concessions plutôt que de prendre les armes. Sa population avait doublé depuis 1870, tandis que chez nous la natalité chaque année diminuait.

» En 1913, l'armée allemande appelait des classes nouvelles, augmentait ses effectifs, développait encore son matériel. Il était impossible de se méprendre sur les intentions de notre voisine tantaculaire. C'est alors que vint devant la Chambre la discussion de la loi de trois ans. Deux théories étaient en présence : les uns pensaient que la première bataille qui déciderait du gain de la guerre serait entre les deux armées actives. Par conséquent contre l'accroissement des effectifs actifs de l'Allemagne, il suffisait d'augmenter notre seule armée active en prolongeant d'un an la durée du service militaire. Les autres pensaient qu'il s'agissait moins d'augmenter notre armée active que de mettre le plus rapidement possible nos réserves en état de prendre part aux tout premiers combats.

» Vous fîtes voître la première doctrine, et comme orateur du gouvernement, vous eûtes à porter tout le poids du débat. Vous aviez des adversaires redoutables : M. Jaurès vous combattait. Au cours de cette discussion, qui ne s'étendit pas sur moins de trois mois, vous êtes monté plusieurs fois à la tribune pour défendre une loi qui en vôtre âme et conscience de patriote était nécessaire au salut de la France. Cette loi, vous l'avez défendue avec clarté, avec conviction, dans le heurt passionné des convictions contraires, dans la fièvre des partis, aussi contre l'aveuglement du parti-pris, contre l'utopie, contre la conception optimiste et généreuse de l'humanité, mais qui demande l'accord de l'humanité.

» Vous apportiez devant la Chambre des chiffres, des constatations, des faits.

SUS AUX SPÉCULATEURS !

Le projet de loi de M. Nail devant la Chambre

Paris, 6 février. — A la séance de l'après-midi, on discute le projet du gouvernement, déposé hier mercredi, sur la répression des accaparements et de la spéculation.

M. Violette, rapporteur, estime que le remède n'est pas seulement dans la sévérité de la répression, mais dans la fin de la crise des transports. La répression actuelle n'est certes pas suffisante, neuf fois sur dix les tribunaux ne condamnant que les petits délinquants. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Violette trouve que le projet actuel est sur un point plus indulgent que le code. Il fait, en effet, disparaître de l'article 419 du code pénal l'interdiction de séjour. M. Violette reproche aussi au projet de laisser au tribunal la latitude du choix entre l'amende et la prison.

Le rapporteur déclare insoutenable la théorie juridique du gouvernement d'attribuer compétence au conseil de guerre.

La compétence des conseils de guerre a été délimitée en 1916.

M. Puech : Les conseils de guerre sont compétents en tout ce qui concerne le bien public en temps de guerre.

M. Violette : Ce n'était pas l'opinion du général Roques, ministre de la guerre en 1916. D'ailleurs, ce serait un singulier aveu d'impuissance que d'avoir recours à cette juridiction exceptionnelle en matière économique. Aussi, la commission a-t-elle pensé que la juridiction devrait être la correctionnelle, juridiction de droit commun. Le projet ne prévoyant d'ailleurs le conseil de guerre que pour certaines infractions.

M. Violette passe à l'examen des nouveaux articles 419 et 420. C'est le maximum seulement des peines qui est modifié, et jamais on n'a vu un tribunal prononcer le maximum. Pour la répression de l'accaparement, le gouvernement ne fait que reprendre le texte de la loi de 1916. La commission juge insuffisant le projet du gouvernement en ce qui concerne l'affichage et la publicité.

C'est là la pénalité la plus redoutée. Nous l'avons rendue « obligatoire ».

Il semble tout à fait grave au rapporteur d'interdire pendant cinq ans à un délinquant d'exercer tout commerce ou industrie. Cette pénalité ne frappera que ceux astreints à la patente, mais non les courtiers, les intermédiaires. Or, ce sont les plus dangereux; ce sont eux qui écument les campagnes. C'est une disposition qui, le plus souvent, ne jouera pas, les tribunaux devant hésiter à l'appliquer.

Nous avons préféré permettre au tribunal, en cas de récidive, d'ordonner la vente aux enchères publiques du fonds de commerce ou de l'entreprise du délinquant. Cette peine l'atteindra dans l'objet même du délit, le forcera de transporter son commerce ailleurs et avertira le public. La commission vous propose de prononcer aussi la perte des droits civils et politiques. Le gouvernement vous demande de supprimer la loi de sursis et les circonstances atténuantes. Nous l'acceptons, mais pour l'amende seulement; la peine grave pour le commerçant est celle qui l'atteint dans ses intérêts. La prison est une peine peu opérante en cette matière. Elle n'atteint que de pauvres revendeurs.

La commission repousse la compétence des conseils de guerre, la destitution commerciale, la suppression du sursis et des circonstances atténuantes en matière de sursis. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Pierre Laval (socialiste) s'étonne du projet du gouvernement, parce que hier le ministre du ravitaillement, s'adressant à la corporation des bouchers, disait que personne n'était maître de faire respecter les taxes, et que bientôt ce serait la liberté du commerce. (Très bien au centre et à gauche.) Sans doute pour obéir aux suggestions de M. Clemenceau, exaspéré par ces campagnes de presse contre la vie chère, le garde des sceaux a improvisé cette loi, dont on a demandé le vote en toute urgence et pour laquelle on a fait appel aux conseils de guerre. Qu'il s'agisse des carburiers ou des métaux, il ne nous a pas semblé que la juridiction militaire ait montré sa supériorité. La célérité ne sera pas plus grande, et cependant il semble que le gouvernement ait déjà, avant le vote de la loi, dessaisi les tribunaux civils.

M. le Garde des sceaux : C'est inexact.

M. Laval : Quoi qu'il en soit, cette satisfaction à l'opinion publique ne sera pas suffisante. Le problème est ailleurs. Ou vous allez proclamer la liberté générale du commerce, ou la réquisition générale. Il n'y a pas de milieu. Mais la condition essentielle de l'un ou l'autre système, c'est le rétablissement des transports. Surtout, c'est l'insuffisance des denrées nécessaires à la subsistance sur notre sol, qui est la cause de la vie chère. Il serait préférable de dire : « Je ne peux faire respecter les taxes, et je m'en vais, » ou bien de dire « Je rétablis la liberté du commerce. » Ce qui est inadmissible, c'est que le président du conseil ait l'air de donner satisfaction à l'opinion publique par un redoublement de sévérité pénale. Cela, c'est de la démagogie ! (Vifs applaudissements à gauche.)

Ce qu'il faut, c'est le groupement des achats, la multiplication des coopératives. Il faut mettre à la disposition des villes les denrées de première nécessité. Au lieu de cela, on livre à ces groupements des quantités dérisoires de denrées : « 60 kilos de haricots rouges à une coopérative ! » (Rires.) Les services de M. Boret n'ont jamais fait preuve de bonne volonté envers la coopération, qu'ils tenaient en mépris. M. Clemenceau a dit : « Je fais la guerre. » Il l'a bien faite. Cela ne suffit pas. Il faut organiser la paix. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

UN INCIDENT

A ce moment tombe des tribunes de l'extrême droite, où sont assis d'ailleurs de nombreux soldats, une pluie de papiers blancs. La Chambre est un instant étonnée. Sur un signe du président, les huissiers expulsent les manifestants. Les papiers jetés émanent des ouvriers du bâtiment et des travaux publics de la Seine et sont adressés aux pouvoirs publics. Ils portent un texte ainsi conçu :

« Messieurs,

» De magnifiques discours sont prononcés par vous. Du pain sur la table des ouvriers serait préférable. Par votre insoucience et votre coupable indifférence, nous sommes acculés à vivre de rapines ou de mendicité. C'est joli ! Vos secours de chômage nous humilient et nous répugnent. Nous voulons vivre de notre travail. Ouvrez vos chantiers, rien ne s'y oppose. Donnez-nous de l'occupation.

» Pour et par ordre des conseils syndicaux :

» Le secrétaire régional, MANCOLIN. »

Les articles

La discussion générale est close, et l'on vote le passage à la discussion des articles. Comme il s'agit de la procédure d'extrême urgence, un seul orateur peut parler sur chaque article.

M. Nail, garde des sceaux, affirme la pleine unité de vues du gouvernement et expose la théorie juridique de l'article premier.

M. Boret, ministre du ravitaillement, demande à la Chambre de l'aider à mener la lutte contre la hausse.

M. Lafont, qui critique les détails du projet, accuse l'anarchie gouvernementale d'être en partie la cause de l'accroissement du prix de la vie. On a eu tort, en effet, depuis l'armistice, de donner peu à peu la liberté au commerce, qui a surtout donné la liberté aux spéculateurs. Il fallait maintenir les taxes et recourir rigoureusement à la réquisition.

A propos d'un amendement de **M. Dior**, **M. Violette**, vu la procédure d'urgence, propose le retrait des amendements n'ayant pas de rapport direct avec cette loi de répression.

Cet amendement exige pour la condamnation que les actes de spéculation aient été commis « dans le but de spéculation illicite ». L'amendement Dior, combattu par le gouvernement et la commission, donne lieu à une épreuve douteuse à mains levées. Le scrutin a lieu dans une vive agitation, car cet amendement affaiblit la force répressive de la loi. L'amendement est disjoint après pointage par 256 voix contre 213.

M. André Hesse propose de retirer l'urgence pour ce projet, inopérant, mal conçu, opération de dernière heure qui sera dangereuse pour le public. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Violette : Si on suivait M. Hesse, les mercantis auraient beau jeu.

Notre texte, ajoute **M. Nail**, est destiné à frapper les mercantis. Notre loi n'est pas une loi économique, mais une loi de répression. C'est dans ce sens que je demande à la Chambre de la voter. (Applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Incident dans les pas perdus

Paris, 6 février. — Un vif incident qui s'est traduit par des voies de fait a mis aux prises cette après-midi dans les couloirs de la Chambre, M. Barthe, député de l'Hérault, et M. Jacques Dhur, directeur de l' « Eveil ». Motif de la querelle : Un article de l' « Eveil » dans lequel M. Barthe estimait que son honorabilité était mise en cause. Une intervention des huissiers a mis fin à ce commencement de pugilat.

AU SÉNAT

LA CORRUPTION DES EMPLOYES DE COMMERCE

Paris, 6 février. — On discute le projet tendant à la répression de rémunération occulte offerte aux employés des maisons de commerce et d'industrie, et à l'aggravation des peines frappant les corrupteurs et corrompus.

M. Lebiond, rapporteur, défend le projet, qui est adopté.

LE REGIME DE L'ALCOOL

On aborde ensuite la discussion d'un nouveau régime temporaire de l'alcool. Il s'agit d'un article qui avait été disjoint en décembre dernier du projet des douzièmes provisoires.

M. Milliès-Lacroix, rapporteur de la commission des finances, expose le but du projet, qui prend à parler les inconvénients qui résulteraient d'un brusque passage du régime du monopole d'importation établi pour la durée de la guerre, à celui d'avant-guerre.

M. Milliès-Lacroix : De grandes quantités d'alcool seraient jetées sur le marché subitement, et il en résulterait un grand préjudice à la fois pour les intérêts des producteurs et pour ceux de la santé publique.

La commission est d'avis de charger le ministre des finances de l'achat et de la vente des alcools industriels. Elle propose, en outre, que le prix de l'alcool livré pour la fabrication des vins de liqueur ne soit pas inférieur à 350 fr. l'hectolitre et que le prix de l'alcool livré pour la fabrication d'autres boissons alcooliques ne puisse être inférieur à 600 fr. l'hectolitre.

La commission des finances demande encore au Sénat d'établir sur les vins de liqueur, eaux-de-vie, rhums, liqueurs, gins, whisky et autres préparations alcooliques importés, une surtaxe spéciale.

Mais elle estime que les rhums coloniaux doivent être exempts en partie de cette surtaxe.

M. Chéron dit que le projet ouvre la porte à l'utilisation de l'alcool industriel pour la consommation de bouche. Il déplore et voudrait réserver ces alcools aux seuls besoins industriels.

M. Jenouvrier va plus loin : il voudrait la suppression complète de la consommation de l'alcool industriel du naturel. Il dépose un amendement en ce sens.

M. Gazeneuve s'associe aux observations des deux orateurs précédents.

Mais, **M. Milliès-Lacroix**, au nom de la commission, et **Klotz**, au nom du gouvernement, rejettent l'amendement Jenouvrier, qui est finalement repoussé par 112 voix contre 61.

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

En fin de séance, **M. Savary fait décider** que le Sénat nommera le 13 février la commission d'instruction de la Haute-Cour.

La séance est levée.

Prochaine séance mardi.

Arrestation d'un accapareur

Boulogne-sur-Mer, 6 février. — Au cours d'une perquisition opérée chez M. Garette, pâtissier, place des Victoires, le commissaire central a mis la main sur 2,000 kilos de chocolat, 800 kilos de café, 250 kilos de sucre, quantité de cigares, de cigarettes, de tabac américains, etc. Ce commerçant a été mis en état d'arrestation pour constitution de stock tendant à provoquer la hausse des denrées.

La Conférence de la paix

La question de Gibraltar

Londres, 6 février. — Le major général Maurice, correspondant spécial du « Daily News » à la Conférence de la paix de Paris, dit que quelqu'un a découvert que l'Amirauté britannique a exécuté et levé le plan de Ceuta, et que cette nouvelle donne de l'autorité à la supposition que l'idée d'échanger Gibraltar contre Ceuta était envisagée pratiquement.

Chronique Régionale

TARBES

Deux avalanches

Communications interrompues

Les pluies abondantes de ces derniers jours et le radoucissement de la température ont provoqué deux avalanches dans les Hautes-Pyrénées. La première s'est produite, au milieu d'un bruit effroyable, sur la ligne de Pierrefitte à Luz. Les voies du chemin de fer et la route sont obstruées, les communications à peu près impossibles.

La seconde avalanche a coupé les communications entre Pierrefitte et Cauterets, aux environs de Calypso.

Le service des ponts et chaussées et la Compagnie du P. C. L. unissent leurs efforts pour rétablir la circulation dans le plus bref délai possible.

On ne signale aucun accident de personne.

Trois personnes englouties

Bagnères-de-Bigorre, 7 février. — La grande quantité de neige tombée ces jours derniers a provoqué dans la commune de Campan, voisine de Bagnères, une importante avalanche. Trois personnes ont été englouties et sont mortes.

L'administration et la gendarmerie sont sur les lieux de la catastrophe.

CHRONIQUE MARITIME

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Samara », venant de Bordeaux, Leixoes, etc., a quitté Pernambuco le 2 février, en route pour le Plata et escales.

CHARGEURS REUNIS. — Le paquebot « Europe », venant de Matadi et escales, est arrivé à Dakar le 1er février, en route pour Bordeaux, où ce navire est attendu vers le 11 courant.

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Martinique », courrier du Maroc, commandant Currie, parti de Casablanca le 3 février, est arrivé à Bordeaux jeudi dans la soirée. Le débarquement a eu lieu vendredi matin.

A bord, 700 passagers, dont 60 de cabine et environ 600 officiers, sous-officiers et soldats, pour la plupart démobilisables.

Au nombre des passagers marquants, citons : M. Flandin, député de l'Yonne, retour de mission ; Mme Flandin accompagnait son mari ; M. le capitaine de frégate Lotte, attaché à l'administration maritime du port de Casablanca.

A bord également, un prisonnier boche pris au moment où cet individu, qui se cachait sous des habits civils, se disposait à s'embarquer sur un navire à destination de l'Espagne. Mené à bord du « Martinique », où il a été étroitement gardé, le Boche, dès l'arrivée du navire à Bordeaux, a été remis à l'autorité militaire.

BORDEAUX

1

Il y a un an

8 FEVRIER 1918

Des documents sont publiés démontrant que les meneurs maximalistes ont reçu de l'argent de l'Allemagne.

A la conférence de Brest-Litovsk, l'Allemagne déclare qu'elle n'évacuera aucun des territoires russes qu'elle occupe.

Le vapeur espagnol « Sébastign » est torpillé par un sous-marin allemand. Le vapeur italien « Duca-di-Genova » est également torpillé dans les eaux espagnoles.

Prisonniers de guerre, disparus et morts en captivité

A la suite de la réunion tenue dimanche 2 février à l'Athénée par l'Association amicale et mutuelle des prisonniers de guerre, des familles de disparus et morts en captivité, le bureau définitif a décidé de convoquer pour dimanche 9 février, neuf heures du matin, à l'Athénée, salle I, tous les adhérents à l'Association ainsi que tous les prisonniers de guerre démobilisés de Bordeaux et de la région.

Question à l'étude : Etablissement des sections concernant : 1° les prisonniers de guerre; 2° les disparus; 3° les morts en captivité. Le bureau fait appel à tous et recommande à chacun d'être porteur des pièces civiles et militaires concernant les intéressés ou les ressortissants.

Les adhésions sont reçues chez M. Joffre, rue Fondaudège, 84.

Ligue des hommes libres

(Section de Bordeaux)

Nous recevons la communication suivante :

« Le bureau provisoire a l'honneur d'informer les membres de la Ligue des hommes libres que l'assemblée générale aura lieu dans le courant du mois de février.

» Cette assemblée élira le bureau définitif.

» Les commerçants, industriels, agriculteurs et ouvriers désireux de faire partie de la Ligue, sont priés d'envoyer sans retard leur adhésion au siège social, 17, cours du Maréchal-Foch. »

Les conséquences de la paix victorieuse

Mardi 18 février 1919, à huit heures et demie du soir, Athénée municipal, 53, rue des Trois-Conils, M. Jean Hennessy, député, donnera, sous les auspices de la Société Proudhon, une grande réunion-conférence, dans laquelle il traitera : « Les Conséquences de la Paix victorieuse », « L'Avenir des Nations ».

L'entrée est gratuite. On trouve des cartes à l'Athénée municipal.

MM. ROUCHON ET Cie, 36, rue Vivienne, Paris, par suite de la fin des moratoria, reprennent leurs opérations (procès à forfait).

Ravitaillement civil

Le maire de Bordeaux a l'honneur d'informer MM. les Commerçants vendant des pommes de terre en gros et patentés comme tels, qu'il leur sera possible d'obtenir cette denrée par wagon, et ce, en vue du ravitaillement de la population civile de la ville, en se conformant à certaines prescriptions qui leur seront indiquées par le service municipal du ravitaillement. Se présenter à la mairie (police administrative, 1re section).

De l'eau, s. v. p. !

La fontaine publique de la rue Vandebrande a été cassée il y a deux mois environ, et depuis cette époque aucune réparation n'a été effectuée.

Les ménagères du quartier, dont beaucoup s'approvisionnaient d'eau à cette fontaine, se plaignent de cette situation.

Nous signalons leurs doléances justifiées à la bienveillante attention des autorités compétentes.

Avis aux agriculteurs

Les agriculteurs sont informés qu'un nombre assez important de militaires français rapatriés d'Allemagne sont disponibles pour être envoyés en équipes agricoles. Les intéressés auront à envoyer à la direction des services agricoles (préfecture) leur demande, visée par le maire de leur commune. Les conditions sont les suivantes : nourriture et logement, plus 2 fr. 75 par jour de travail pour le militaire et 0 fr. 25 par jour à titre d'indemnité d'usure d'effets, à verser au maire de la commune, qui les fera parvenir au commandant du dépôt auquel appartiennent les hommes.

Comité de répartition des avoines

MM. les maires des communes de l'arrondissement de Bordeaux (Bordeaux-ville exclu) sont priés de porter à la connaissance des propriétaires de chevaux inscrits régulièrement que le comité de répartition vient de mettre à la disposition des fournisseurs dont les noms vont de la lettre D à la lettre L une quantité d'avoine correspondant à 30 kilos pour les chevaux de gros trait et 15 kilos pour les chevaux de trait léger.

Ces attributions, qui successivement ont été et seront données aux divers arrondissements du département, restent réduites par le fait que les cessions au département sont toujours insuffisantes.

Académie de Bordeaux

Le concours pour l'admission à l'Ecole normale supérieure et l'obtention des bourses de licence s'ouvrira le 5 mai prochain.

L'armée d'Orient et le paludisme

Le paludisme est maintenant bien connu en France, grâce à la terrible diffusion réalisée par la guerre dans notre population mobilisée.

Contre cette maladie si tenace, la médecine a mis en œuvre toutes les ressources de son arsenal thérapeutique, et, depuis trois ans, un agent de premier ordre s'est imposé et a donné des résultats indiscutables.

Découvert par un de nos médecins de Paris, le docteur Le Tanneur, actuellement médecin-major de 1re classe, cet intéressant agent thérapeutique a été appliqué à un nombre considérable de malades dans les plus importants de nos hôpitaux militaires ainsi que dans les corps de troupes.

Ignoré du public, mais bien connu des médecins, ce précieux médicament est le Tannurgyl. Pris d'une façon régulière aux deux repas, il relève l'appétit ainsi que les forces et fait disparaître la coloration jaune des yeux et de la peau, grâce au rétablissement de la sécrétion du foie.

Ajoutons à cela, et reconnaissons-le d'ailleurs : les médecins-chefs des hôpitaux et des corps de troupes en ont toujours eu à leur disposition autant qu'ils l'ont désiré pour en faire une large expérimentation.

Pour l'asile des vieillards de La Tresne

On sait qu'une grande matinée aura lieu salle Franklin, le dimanche 9 février, au profit de l'asile des vieillards de La Tresne.

Après une heure de musique, avec le concours de Mme Labayle, Mlle Jane Gaspard, M. Huguet, violoniste, premier prix du Conservatoire, on dansera.

La société bordelaise voudra bien répondre généreusement à cet appel afin de venir en aide à cette œuvre si intéressante, où la misère est si grande. Une quête sera faite dans la salle.

Ouverture des portes à une heure et demie. Concert, de deux à trois heures. Entrées par invitations. Dépôts des invitations et cartes d'entrées : chez Mme Cuzoi Girard, 45, cours du Pavé-des-Chartrons, et M. Lari Cuzoi, 2, place du Champ-de-Mars, qui recevront avec reconnaissance l'offrande des personnes empêchées de se rendre à cette fête.

La chasse aux rossignols

En vue de renouveler leur matériel pour des expéditions futures, des malfaiteurs se sont introduits pendant la nuit dans l'atelier de serrurerie de M. Lavergne, rue Carpenteyre, 41, et y ont dérobé un trousseau de rossignols (quarante environ).

Les « rossignols » vont chanter ! Leur concert ne sera malheureusement nullement agréable à entendre !

Une « corrida » sur l'Intendance

Elle se déroula mercredi vers midi, dans la portion du cours de l'Intendance comprise entre la place de la Comédie et la rue de Grassi.

Un jeune homme amenait un bœuf qu'il tenait au moyen d'une corde solide. A un moment donné, le ruminant, pris de peur au passage d'un tramway croit-on, partit au galop. Le toucheur dut lâcher la corde. Le bœuf en profita pour prendre librement ses ébats, allant à droite à gauche, suivant une direction, puis revenant sur ses pas, montant sur les trottoirs et longeant les vitrines.

Il y avait beaucoup de monde sur l'Intendance. Ceux qui assistaient de loin à cette corrida inattendue s'amusaient ferme — naturellement. Les passants qui se trouvaient aux abords de la rue Guillaume-Brochon ne riaient pas, ceux-ci, et ne songeaient qu'à fuir pour éviter d'être blessés par l'animal.

Cependant, le toucheur parvint à jeter un sac sur la tête du bœuf; il pensait pouvoir ainsi le réduire à l'impuissance; il ne réussit qu'à le rendre plus furieux encore. La bête reprit sa galopade effrénée, et n'y voyant plus, elle faillit, s'étant arrêtée au milieu de la chaussée, être tamponnée par un tramway.

Enfin, le bœuf, épuisé vraisemblablement par sa randonnée, ralentit son allure et s'engagea rue Combes, où il put être rejoint par le jeune homme qui en avait la garde, et qui était du reste aussi fatigué que l'animal.

Cette histoire nous a fait souvenir d'une autre « corrida » fameuse qui eut lieu sur l'Intendance il y a une dizaine d'années. Un bœuf était entré dans le magasin de M. Papillon, cours de l'Intendance. Il fallut requérir les pompiers pour le ramener dans la rue.

Il n'y a pas eu besoin de pompiers cette fois-ci pour se rendre maître du ruminant. Mais il y aura lieu d'appeler le vitrier, car dans sa promenade mercredi, le bœuf a fait voler en éclats plusieurs vitres des devantures !

Un désespéré mystérieux

Il a brûlé tous ses papiers

Vers quatre heures, jeudi soir, un individu se présentait dans le garni 17, rue de Ruat, et demandait une chambre avec cheminée pour y faire sa toilette. On le conduisit dans une pièce du deuxième étage.

Un moment plus tard, deux détonations retentissaient. Le bruit provenait de la chambre occupée par le locataire occasionnel. On pénétra dans cet appartement, et l'on trouva le malheureux étendu, mort, sur le plancher.

M. le Commissaire de police du cinquième arrondissement, informé, a procédé aux formalités d'usage. Il a constaté que le désespéré, avant de mettre fin à ses jours, avait fait brûler dans la cheminée divers papiers. Dans quel but ? On ne sait.

L'identité du suicidé n'a pu être établie. Le corps a été envoyé à la morgue.

Encore une rafle

Celle-ci, opérée la nuit dernière, a permis d'appréhender sept femmes de mœurs légères et cinq individus. Ces derniers ne possèdent aucun papier. On va examiner leur situation.

Quant aux « péripatéticiennes », elles ont pris, après interrogatoire, le chemin du Dépôt.

Une bonne capture

La brigade mobile arrête deux repris de justice à Pont-de-la-Maye

Le service de la brigade mobile était informé récemment que deux individus, résidant au Pont-de-la-Maye, faisaient des dépenses disproportionnées avec les moyens d'existence que pouvait leur fournir leur travail.

M. Hébert, chef de la brigade mobile, chargea M. Quérillac, commissaire de police, et les inspecteurs Jagourt, Périvier et Burer de procéder à une enquête sur le compte de ces deux individus.

On apprit ainsi que ceux-ci ne travaillaient que très irrégulièrement et menaient cependant un grand train de vie. Une perquisition opérée à leur domicile amena la découverte d'une importante somme d'argent dont ils n'ont pu expliquer la provenance.

Ces deux individus sont d'ailleurs des repris de justice dangereux. L'un d'eux, Charles-Antoine C..., a été condamné, à Montbrizon, à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour pour fabrication de fausse monnaie. L'autre, Albert C..., a été gratifié récemment de cinq ans de réclusion, pour vol qualifié, par la cour d'assises des Landes.

Ces deux malfaiteurs étant en état de désertion, ils ont été remis entre les mains de l'autorité militaire.

Mis en fuite

Des cambrioleurs ont tenté de s'introduire nuitamment chez M. Etienne Munier, capitaine en retraite, chemin de Pessac, 81. Dérangés au cours de leur travail, ils jugèrent prudent de détaler.

Accident mortel

Sous le tram Beychac-Bordeaux

Un navrant accident s'est produit jeudi soir, vers six heures, à La Bastide, sur la ligne du tram Beychac-Bordeaux.

Un voyageur qui se trouvait sur ce tram, M. Cyprien-Auguste Naudet, âgé de soixante-treize ans, demeurant à Cenon, voulut descendre avant l'arrêt complet du véhicule. Il tomba malheureusement entre la voiture motrice et la remorque, dont les roues lui passèrent sur le corps. L'infortuné succomba aussitôt à ses horribles blessures.

Son corps fut relevé par des militaires et transporté au domicile du fils du défunt, 11, rue de Laville-Fatin.

A la prison municipale

Ont été écroués jeudi :

Le manœuvre Ben-Hadji-Mohamed, âgé de vingt ans, demeurant rue de Galles, qui avait été surpris sur le quai des Chartrons au moment où il volait du lard au préjudice de l'armée.

— Un jeune cuisinier, — il a à peine quinze ans, — qui s'était emparé, au même endroit, d'une vingtaine de kilos de lard.

— Un manœuvre et un serrurier, demeurant à Bruges, tous deux inculpés de vol et complicité de vol de blé au bassin des Docks.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. MATIGNON, vice-président

Un vol de 27,000 francs

OU EST LE MAGOT ?

Dans le courant de l'été dernier, M. Terrières, marchand de charbons rue du Grand-Maurian, imagina de cacher en terre une somme de 32,000 francs. La plus grande partie étant constituée par des billets de banque, il dût prendre des précautions pour mettre les papiers à l'abri de l'humidité.

Ayant creusé un trou assez profond dans un petit dépôt qu'il possède rue Flornoy, il en assécha le fond en le recouvrant d'une couche de sable; ensuite, il rangea les boîtes et sacs dans lesquels il avait enfermé ses 32,000 francs, répartis en sommes à peu près égales, puis il combla la cavité.

Pour donner le change à ceux qui auraient pu voir creuser le trou, et à l'homme qui avait porté le sable, il avait eu le soin de dire bien haut que c'était des bouteilles de vin qu'il voulait enterrer.

Un peu plus tard, en septembre, quelqu'un rapporta à M. Terrières des propos suspects qu'il avait entendu tenir par des gens habitant le quartier, savoir : José Piamias, 40 ans; Maria Ignace, veuve Piamias, 50 ans, et Jean Bèzemont, manœuvre, 39 ans, domiciliés tous les trois rue Antoine-Dupuch.

Une discussion avait eu lieu entre eux, et une jeune fille, leur co-locataire, les avait accusés d'être bons pour la prison, « car ils avaient volé le magot du marchand de charbons Terrières ».

Est-il nécessaire de souligner le gros intérêt que présente cette rencontre ?

Il suffira simplement de rappeler que le Stade toulousain a battu Pau, Dax, Tarbes, le Stade bordelais, et, dimanche dernier, le C. G. E. de Paris, la seule équipe qui ait encore triomphé du Racing-club de France.

Pour ce match, des tickets tribunes seront mis en vente à l'avance, au café du Commerce, allées de Tourny.

LES PERIGOURDAINS AU STADIUM

Les renseignements qui nous parviennent sur la composition de l'équipe périgourdine font prévoir pour dimanche, au Stadium, une rencontre aussi intéressante qu'agréable.

Renforcé de joueurs d'avant-guerre, le quinze visiteur constitue un ensemble très homogène, et sera redoutable pour les Sabécistes.

Les indisponibles du S.A.B.E.G. sont peu nombreux heureusement, et seront remplacés, comme nous l'avons dit, par des joueurs qui ont déjà fait leurs preuves. Nous signalons plus particulièrement Erricarret, qui, retour de Bochie, instrumentera à la place de Bajac à la mêlée.

Les assidus du Stadium sont donc certains en venant dimanche applaudir leurs favoris de ne pas être déçus.

FOOTBALL ASSOCIATION

MEDOCAINS CONTRE Cie ANGLAISE DES TRANSPORTS

Une excellente équipe militaire anglaise viendra dimanche, pour la première fois, à Bordeaux. Elle a déjà obtenu de jolis résultats dans le Sud-Ouest, et tout laisse prévoir une jolie partie.

Les as de la V.G.A.M. : Huot, Baerd, Etienne Gasqueton, Dupeyron, etc., joueront, et nous amrons le plaisir d'applaudir la rentrée de Marcel Gronelle et les débuts de Darthès.

Coup d'envoi à 14 h. 45. Entrée générale, 1 fr.

Lire les détails dans « Sports ».

Observatoire de la Maison Larghi

Du 7 février.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	8.0	»	»	»
8 heures du matin	9.0	764.0	Nuageux.	Ouest.
Midi..... ...	11.0	764.0	Dito.	O.-N.-O.
Maxima du jour...	12.0	»	»	»

COMMUNICATIONS

LES ECLAIREURS DE FRANCE. — Réunion des éclaireurs dimanche 9 février, à 10 h. 30, au local, rue de Mexico. Tenue : Pèlerine dans le sac, bâton.

ANCIENS MILITAIRES LIBERES OU RETRAITES. — Paiement mensuel des cotisations dimanche 9 février courant, au siège de la Société, 2, rue Magendie, de 2 h. à 4 h. Les sociétaires revenant du front reprennent tous leurs droits à la Société. Les blessés et mutilés non sociétaires trouveront tous renseignements sur le but de la Société le dit jour, au siège, ou tous les autres jours, chez M. P. Bajou, président, 247, rue Sainte-Catherine.

FEDERATION MEDICALE ET PHARMACEUTIQUE OUVRIERE DE LA BOURSE DU TRAVAIL. — Dimanche 9 février courant, la commission de contrôle des finances se réunira de 10 h. 30 à 11 h. 30 du matin. Prière à tous les sociétaires en retard de bien vouloir se libérer de leurs cotisations en retard de l'année 1918, sous peine de radiation.

OUVRIERS CUISINIERS. — Les membres du Syndicat des ouvriers cuisiniers de Bordeaux démobilisés sont informés que le dimanche 9 février, de 9 h. à 11 h. du matin, au siège du Syndicat, il leur sera distribué une allocation supplémentaire.

SERVICE DU NETTOIEMENT. — Bon forgeron demandé. S'adresser de 9 h. à 12 h. ou de 14 h. à 17 h., police administrative (2e section), 6, place Rohan.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (Petite Vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le samedi 8 février courant les expéditions de vins à destination du réseau du Midi seulement, dont les déclarations sont été numérotées comme ci-après : Série A, du n. 22,201 à 22,700; Groupe V, du numéro 4,201 à 4,350.

Chemins de fer de l'Etat (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (Petite Vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le samedi 8 février courant les expéditions de vins ne dépassant pas 800 kilos à destination du réseau Etat (ancien Ouest) dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe V du numéro 3,800 à 4,000.

ASSOCIATION OUVRIERE DES REFORMES ET MUTILES DE LA GIRONDE. — Réunion, dimanche 9 février, à 9 h. 30, à la Bourse du Travail. Ordre du jour très important. Les veuves de guerre sont invitées à assister à cette réunion.

POUR FETER LA VICTOIRE, il faut bien se porter.

Pour bien se porter, il ne faut pas souffrir du froid.

Pour ne pas souffrir du froid, il faut, avant de sortir le matin, bien se lester l'estomac.

Pour bien se lester l'estomac, il faut déjeuner avec le **NEWCAO.**

NEWCAO est riche en calories. C'est le déjeuner des vrais gourmets et des délicats.

NEWCAO est sucré, exquis, fortifiant, éminemment assimilable et digestif.

C'est une friandise saine, ce n'est pas un médicament.

NEWCAO est en vente dans les bonnes maisons d'alimentation en boîtes de 250 gr. net (16 déjeuners). Se trouve dans toutes les succursales de la **RUCHE MERIDIONALE.** — Gros : Etablissements Louis Michel, 99, rue Oberkampf, 99, Paris (XIe).

ÉTAT CIVIL

DECES du 6 février

Juliette Duclos, 3 ans, cours d'Espagne, 15.
Louise Lacau, 32 ans, rue Boulan, 17.
Joseph Bonet, 36 ans, rue des Menuts, 28.
Jules Garnaud, 51 ans, boul. Ant.-Gautier, 36.
Veuve Garnier, 52 ans, hôpital.
Pierre Galey, 72 ans, rue Lefol, 15.
Veuve Mirmont, 78 ans, hôpital.
Joseph Nardin, 84 ans, rue Neuve, 29.
Marie Balan, 86 ans, rue du Cerf-Volant, 14.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme J.-J. Couerbes et leurs enfants, M. et Mme H. Mongay, Mlle Marguerite Couerbes prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve J. COUERBES,

leur mère, belle-mère et grand'mère, qui auront lieu le samedi 8 février en l'église St-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Pomme-d'Or, 67, à neuf heures trois quarts, d'où le convoi funèbre partira à dix heures un quart.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve R. Meyre O. Meyre, M. et Mme G. Meyre et leur fille, les familles Lavertujon, Gondouinhou, Créillat, Lesfargues, Jolivet prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve MEYRE, née LAVERTUJON,

leur belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et grand'tante, qui auront lieu le samedi 8 courant, à huit heures trois quarts, à l'église Saint-Bruno.

Réunion salle d'attente du presbytère à huit heures un quart.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve J.-B. Morel et sa fille, les familles Bichon et leurs filles, M. et Mme Castex et leurs enfants, M. Paul Morel (aux armées) et sa famille, Mme veuve G. Morel et sa fille, Mlles Perroteau prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Baptiste MOREL,

leur époux, père, beau-père, grand-père, qui auront lieu le samedi 8 courant, en l'église Saint-Rémy.

On se réunira à la maison mortuaire, cité Pourman, 12, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures. P. F.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Lataste, Rouchaleau, Berland, Dacq, Larègle, Larigaudie, Juliditère, Lasseville, Pasquier, Despujols et Halopy prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Jeanne LATASTE,

qui auront lieu le samedi 8 février, en l'église Saint-Martin de Pessac.

On se réunira à la maison mortuaire, aux Echoppes, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres génér. (Service de Pessac).

CONVOI FUNÈBRE Mme Daut et ses enfants et les familles Dutoya prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean DAUT,

leur époux, père, gendre, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le samedi 8 courant, en l'église Sainte-Geneviève.

On se réunira à la maison mortuaire, 133, rue Bertrand-de-Goth, à sept heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à huit heures.

Pompes funèbres génér. 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme Viallard, née Lallman-Delorme; Mlle Thérèse Lallman-Delorme, les familles Lallman, Chazentre et d'Arnaud de Laquaire prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Amélie LALINAN-DELORME,

leur sœur et cousine, qui auront lieu le samedi 8 février, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

Pompes funèbres génér., 121, c. Alsace-Lorraine

**CONVOI F